

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2018

Le vendredi quatorze décembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Caudebec-en-Caux à Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Corinne BARROIS-VANNONI (arrivée en cours de séance), Mme Mireille BAUDRY, M. Mustapha BEHOU, M. Eric BLONDEL, M. Christian CAPRON, Mme Véronique CAREL, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Henri DELAMARE, M. Pierre DENISE, Mme Annic DESSAUX, Mme Angélique DUBOURG, M. Lionel DURAME (arrivé en cours de séance), Mme Gabrielle DUTHIL, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. William GILBERT, M. Paul GONCALVES, Mme Stéphanie HAQUET, M. Sylvain HEMARD, M. Louis-Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. Yves LEROY, Mme Michèle LHEUREUX-FEREOL, M. René LOISEAU, Mme Delphine LOZAY, Mme Brigitte MALOT, M. Laurent PESLHERBE, M. Hervé PIQUER, M. Olivier PLANTEROSE, M. André RIC, Mme Isabelle RICHARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, Mme Marie-Laure THIEBAUT.

Date de convocation

7 décembre 2018

Date d'affichage

20 décembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice 44

De DL2018-119 à

DL2018-121

Présents 34

Votants 39

De DL2018-122 à

DL2018-124

Présents 36

Votants 41

Procurations :

Mme Valérie DIJON à Mme Angélique DUBOURG, Mme Emilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTLER à M. Christian CAPRON, M. Jonathan LINDER à Mme Annic DESSAUX, Mme Macha STOCKMAN à M. Jacques TERRIAL.

Absents / Excusés :

M. François GRANGIER, Mme Noémie JACQUELINE, M. Arnaud MASSON.

Madame Gabrielle DUTHIL a été élue secrétaire de séance.

DL2018-119	Fourrière automobile Convention pour l'enlèvement et la garde des véhicules
-------------------	--

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213, relatifs au pouvoir de Police de la circulation et du stationnement, au code de la route, notamment ses articles L325-9 et R325-41, à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances en date du 10 août 2017 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2013, la Commune de Caudebec-en-Caux dispose des services de fourrière automobile grâce au conventionnement avec la S.A.R.L. Carrosserie LE BRETON, représentée par Madame Marie Noëlle LE BRETON.

Cette convention arrivant à expiration le 31 décembre 2018, il convient de la reconduire à l'échelle de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de l'autoriser à signer une convention pour l'enlèvement et la garde des véhicules telle qu'annexée à la présente délibération, avec la S.A.R.L. Carrosserie LE BRETON, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans.
- de l'autoriser à signer tout document inhérent à ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

DL2018-120	Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime Contrat d'entretien de l'éclairage public sur le territoire de Saint Wandrille-Rançon
-------------------	---

Conformément à la délibération DL2018-072 du Conseil municipal en date du 13 septembre 2018 relative au contrat de maintenance de l'éclairage public pour le territoire de Saint Wandrille-Rançon,

Considérant

- que la commune de Rives-en-Seine a adhéré au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) pour le territoire de Saint Wandrille-Rançon du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018, dans la continuité du contrat précédent, échu,
- que le Conseil municipal a autorisé la poursuite des négociations avec le SDE, afin de faire coïncider sa date d'expiration avec celle du contrat en cours conclu avec le SDE pour Villequier,
- qu'à ce jour, le projet de contrat relatif à l'entretien de l'éclairage public par le SDE sur le territoire de la commune de Saint Wandrille-Rançon n'a pas été communiqué par le SDE,
- qu'il est nécessaire de poursuivre l'entretien de l'éclairage public, par mesure de sécurité,

Monsieur le Maire propose d'ores et déjà au Conseil municipal, afin d'être réactif au moment où le contrat sera reçu :

- d'autoriser Madame le Maire délégué de Saint Wandrille-Rançon, à signer le dit acte à venir pour la période allant jusqu'au 30 juin 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

DL2018-121	Acquisition d'une œuvre référente de crue sur la Seine
-------------------	---

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que l'Association de recherche sur le ruissellement, l'érosion et l'aménagement du sol (AREAS) est une association au service des acteurs de l'aménagement du territoire pour la préservation des sols et de la ressource en eau. Cette association propose à la Municipalité d'acquérir une œuvre d'art permettant de mesurer le niveau de la Seine, à l'image du Zouave du Pont de l'Alma à Paris.

Le coût de cette œuvre serait subventionné à hauteur de 80 % par différents acteurs, notamment l'Agence de l'eau ; le reste à charge de la commune.

Une convention préparée par l'Association et la DRAC, ainsi que les montants définitifs seront présentés à l'occasion d'une future réunion du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de donner un accord de principe pour s'engager dans ce projet,
- de l'autoriser à effectuer toute démarche utile pour mobiliser des ressources extérieures complémentaires (mécénat,...).

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

Monsieur le Maire ajoute que la question de l'acquisition d'une œuvre remarquable a été abordée lors d'une réunion de la commission affaires générales. L'objectif de l'AREAS est de pouvoir mettre en place des œuvres d'art tout au long de la Seine.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les festivités, dans le cadre de l'Armada 2019, se préparent. Le bateau l'Hermione sera à quai pendant 3 jours à Caudebec-en-Caux, un partenariat avec les écoles est en cours afin que les enfants puissent visiter ce bateau.

Madame Corinne BARROIS et Monsieur Lionel DURAME rejoignent le Conseil municipal.

DL2018-122	Aménagement aire de camping-cars et requalification des abords des clubs de pétanque et d'aviron
-------------------	---

Conformément aux dispositions des articles R 421-19 et suivants du Code de l'urbanisme, portant sur l'obligation de délivrance d'un permis d'aménager pour le projet de création d'un espace public à proximité d'un monument historique,

Considérant le projet de la commune de Rives-en-Seine consistant à réaliser un tel aménagement sur les parcelles AC 57 et 59, situées 9 route de Villequier, intégrant :

- Une aire de camping-cars (31 emplacements),
- Une aire de pétanque,
- Le déplacement et l'habillage du local pétanque,
- La démolition d'un hangar vétuste et l'agrandissement du local aviron,
- Une aire de stationnement pour les clubs de pétanque et d'aviron.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de l'autoriser à déposer la demande règlementaire d'autorisation,
- de l'autoriser à signer tout document inhérent à ce dossier.

A la majorité, le Conseil municipal approuve ces propositions ; Monsieur William GILBERT vote contre.

Monsieur William GILBERT estime que ce lieu devrait être aménagé en espace vert. Monsieur le Maire répond que le dépôt d'une autorisation d'urbanisme est l'aboutissement d'un projet de longue date, validé par le Conseil municipal.

Suite à une question de Madame Brigitte MALOT, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un professionnel du secteur pourrait être amené à gérer cette aire de camping-cars, les modalités restant à définir.

DL2018-123	Tableau des effectifs 2019 Suppressions et créations de postes
-------------------	---

Conformément à la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 – les emplois de chaque

collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement – et 97,
au décret N° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
à la délibération DL2017-064 du Conseil municipal en date du 29 juin 2017 relative au tableau des effectifs 2017 indiquant que le taux de promotion des avancements de grade est fixé à 100 %, au tableau des effectifs 2018,
et après information des comités techniques en date du 12 décembre 2017 et du 14 novembre 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Considérant les besoins des services pour l'année 2019,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- la suppression, au 1^{er} janvier 2019 :
 - d'un emploi permanent à temps complet de directrice générale des services, sur le grade d'attaché principal,
 - d'un emploi permanent à temps complet de directeur général adjoint, sur le grade d'attaché,
 - d'un emploi permanent à temps complet de responsable de service, sur grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
 - d'un emploi permanent à temps complet d'assistante administrative, sur le grade de rédacteur,
 - d'un emploi permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) de secrétaire administrative, sur le grade d'adjoint administratif,
 - d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien, sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'agent d'entretien, sur le grade d'adjoint technique.

- la création, sur l'année 2019 :
 - d'un emploi permanent à temps complet de directeur général des services, sur le grade d'attaché,
 - d'un emploi permanent à temps complet de responsable du multi accueil, sur le grade d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe,
 - d'un emploi permanent à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires) de responsable du relais assistants maternels, sur le grade d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe,
 - d'un emploi permanent à temps complet de responsable de service, sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
 - d'un emploi permanent à temps complet d'assistante administrative, sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
 - d'un emploi permanent à temps complet de secrétaire administrative, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - de quatre emplois permanents à temps complet de secrétaires administratives, sur le grade d'adjoint administratif,

- d'un emploi permanent à temps complet d'assistante administrative, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien, sur le grade d'agent de maîtrise,
 - d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien, sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - de deux emplois permanents à temps complet d'agents d'entretien, sur le grade d'adjoint technique.
- d'adopter le tableau des effectifs qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS					
GRADES	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TITULAIRES	CONTRACTUELS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ADJOINT ADMINISTRATIF	C1	5	1	3	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	4	0	2	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C3	2	1	3	0
REDACTEUR	B	2	0	2	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1	0	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	4	0	4	0
ATTACHE	A	1	0	1	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		19	2	16	0

FILIERE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE	C1	8	1	7	2
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	12	0	11	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C3	0	1	1	0
AGENT DE MAITRISE	C	2	0	1	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0	1	0
TECHNICIEN	B	1	0	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	2	0	2	0
INGENIEUR	A	1	0	0	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		27	2	23	2

FILIERE MEDICO-SOCIALE					
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C2	0	2	1	1
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C3	2	0	2	0
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	2	0	1	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	1	1	1	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE 2EME CLASSE	A	1	1	0	0
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		6	4	5	3

FILIERE CULTURELLE					
ADJOINT DU PATRIMOINE	C1	0	1	0	1
TOTAL FILIERE CULTURELLE		0	1	0	1
FILIERE ANIMATION					
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	1	0	1	0
TOTAL FILIERE ANIMATION		1	0	1	0
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		53	9	45	6

EMPLOIS CONTRACTUELS				
AGENTS SUR POSTES NON PERMANENTS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C1	1	0	1
AGENTS SAISONNIERS	C1	8	0	0
EMPLOIS Avenir		2	0	2
CONTRAT APPRENTISSAGE		2	0	1
CUI/CAE		1	4	5
SERVEURS OU SERVEUSES REPAS DES AINES	C1	0	13	0
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS		14	17	9

- de fixer à 100 % le taux de promotion des avancements de grade.
- d'autoriser le recours à des agents contractuels de droit public en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée maximale d'un an. La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.
- pour le repas des aînés, de fixer la rémunération des agents sur un traitement horaire basé sur le 10^{ème} échelon du 1^{er} grade de la catégorie C.
- d'inscrire au budget 2019 les crédits correspondants.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

DL2018-124	Motion Mission Locale du Pays de Caux vallée de Seine
-------------------	--

Considérant l'appui politique historique des élus locaux dans la construction de la Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine. D'abord créée en PAIO par la ville de Lillebonne en 1982 puis transformée en Mission Locale et réaffirmée sous forme associative en 2003.

Considérant la Mission Locale comme partie intégrante des acteurs du Service public de l'Emploi, cofinancée par l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté d'agglomération Caux Seine et la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Considérant l'ancrage territorial de la structure par sa présence au plus près des jeunes sur le bassin d'emploi Pays de Caux Vallée de Seine et Campagne de Caux : 5 antennes, 2 permanences dont 3 en milieu rural.

Considérant ses convictions toujours défendues pour un accompagnement spécifique des jeunes, et en particulier les plus en difficulté, et ce, même dans un contexte de reprise économique ou l'importance d'un accompagnement global (logement, santé, mobilité...) contribue à favoriser l'insertion des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal :

- Exprime son attachement à l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, sur un territoire d'intervention.
- Réaffirme son attachement à un mode de gouvernance territoriale spécifique organisé en 4 collèges (collège des élus, collège des administrations et organismes publics, collège des partenaires sociaux et économiques, collège des associations et personnes qualifiées) permettant une pluralité des points de vue.
- Rappelle les missions globales de la mission locale qui viennent en complémentarité avec celles du Service Public de l'emploi, à savoir :
 - 1) L'accompagnement inclusif par la prise en compte des freins psycho-sociaux et économiques des jeunes (santé, logement, mobilité, culture, sport...)

- 2) La lutte contre la pauvreté des jeunes
- 3) La fabrique du citoyen à l'échelle locale, nationale voire européenne
- 4) La participation au développement social local
- 5) La participation à un observatoire local et régional de la jeunesse en vue d'une veille sociale.

Et par conséquent,

- Exprime ses réserves et ses doutes par rapport à l'expérimentation de fusion au sein des services de Pôle Emploi.
- Soutient la proposition du renforcement du partenariat avec Pôle Emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises avec l'interconnexion des systèmes d'information, la complémentarité des offres de service de chacun et la coordination définies dans le cadre de projets territoriaux et de coopération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

Suite à une question de Madame Corinne BARROIS-VANNONI, Monsieur le Maire répond que cette motion a pour objectif de donner un avis même si la Ville n'est pas consultée directement. Une motion exprime une position des élus du territoire.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a assisté le jeudi 13 décembre à l'inauguration d'un garage social à Lillebonne.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Délégation

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal de Rives-en-Seine en date des 6 janvier 2016 et 19 juin 2017 relatives aux délégations de l'exercice du Droit de Prémption Urbain, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des documents signés récemment :

Urbanisme – Renonciation au droit de préemption urbain :

Date	Adresse	Vendeur	Acquéreur	Prix
15/10/2018	X rue Henri Bailleul	X	X	160 000 €
25/10/2018	X rue de la République	X	X	400 000 €
25/10/2018	X avenue de Nettetal	X	X	190 000 €
20/11/2018	X quai Guilbaud	X	X	465 000 €
21/11/2018	X rue du 8 mai 1945	X	X	155 000 €
21/11/2018	Quai Guilbaud / X rue de la Boucherie	X	X	34 500 €
28/11/2018	Sente de la Vignette	X	X	305 000 €

05/12/2018	Rue Guillaume Letellier	X	X	80 000 €
10/12/2018	Grande rue	X	X	11 000 €

La séance est levée à 18 heures 30.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à participer à la cérémonie de départ à la retraite de Madame Maryline MIRANDA-TEODORO, qui fait valoir ses droits à la retraite après plus de 40 ans passés au service de la collectivité.

M. Bastien CORITON

Mme Annic DESSAUX

Mme Stéphanie HAQUET

Mme Hélène AUBRY

Mme Corinne BARROIS-
VANNONI

Mme Mireille BAUDRY

M. Mustapha BEHOU

M. Eric BLONDEL

M. Christian CAPRON

Mme Véronique CAREL

Mme Céline CIVES

M. Henri DELAMARE

M. Pierre DENISE

Mme Angélique DUBOURG

M. Lionel DURAME

Mme Gabrielle DUTHIL

Mme Chantal DUTOT

M. Dominique GALLIER

M. William GILBERT

M. Paul GONCALVES

M. Sylvain HEMARD

M. Louis-Marie LE GAFFRIC

Mme Dominique LEPEME

M. Yves LEROY

Mme Michèle LHEUREUX-
FEREOL

M. René LOISEAU

Mme Delphine LOZAY

Mme Brigitte MALOT

M. Laurent PESLHERBE

M. Hervé PIQUER

M. Olivier PLANTEROSE

M. André RIC

Mme Isabelle RICHARD

Mme Patricia SOUDAIS-
MESSAGER

M. Jacques TERRIAL

Mme Marie-Laure THIEBAUT